

**var SS00015 - Date de délivrance ([Pharmanet](#))**

**Description** Date à laquelle le médicament a été délivré au bénéficiaire. S'il s'agit d'honoraires, d'une indemnité ou d'un autre service (identifiable grâce au [pseudocode](#)), cette zone correspond à la date à laquelle ils ont été facturés ou ont démarrés.

*Remarques*

- Si un médicament sous forme orale-solide est délivré par unité (p.ex. par comprimé, gélule...) à un patient résidant en maison de repos (MRS-MRPA), cette variable correspond au premier jour de la semaine de tarification. En cas de délivrance avec préparation de médication individuelle (PMI) ([SS00215](#) = 1), la semaine de tarification est définie comme suit:
  - date de début de la semaine de tarification = date de préparation (= date de début de la semaine de thérapie x);
  - date de fin de la semaine de tarification = date de début de la semaine de tarification + 6;
  - x = temps de préparation de la PMI (= maximum 2 jours)
 En cas de délivrance sans PMI ([SS00215](#) = 0), la semaine de tarification est définie comme suit:
  - date de début de la semaine de tarification = date de début de la semaine de thérapie - y;
  - date de fin de la semaine de tarification = date de début de la semaine de thérapie + 6;
  - y = temps de préparation sans PMI (= maximum 1 jour).
 Les délivrances hors du rythme hebdomadaire normal constituent une exception: la date ne correspond pas au premier jour de la semaine de tarification.
- L'honoraire par semaine pour les résidents en maison de repos (MRS ou MRPA) ([SS00020](#) = 758155) est tarifé une fois par semaine calendrier, et ce au premier jour de la semaine calendrier lors duquel un médicament sous forme orale-solide est tarifé.
- Vous trouverez davantage d'informations dans les instructions de l'INAMI pour la [collecte de données de Pharmanet](#) (RECORDTYPE 40 ZONE 5).

Disponible	Database	Variantes	Premières données	Dernières données
	<a href="#">Pharmanet</a>	ALL	2004-01-01	2023-12-31

**Info demandes de données** Détails à motiver. Les dates exactes relatives à la délivrance de médicaments représentent une catégorie spécifique de données personnelles. Toute utilisation de celles-ci doit être rigoureusement motivée dans la demande et, idéalement, est à éviter. Le commanditaire examine si la semaine dérivée (PROCEDURE\_YYYYWW), le mois dérivé (PROCEDURE\_MM) ou l'année dérivée (PROCEDURE\_YYYY) suffit.

<b>Code</b>	SS00015
<b>Format SAS</b>	DDMMYYN8. (date)
<b>Variable(s) dérivée(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <a href="#">PROCEDURE_YYYYWW-Année et semaine de délivrance</a></li> <li>● <a href="#">PROCEDURE_MM-Mois de délivrance</a></li> <li>● <a href="#">PROCEDURE_YYYY-Année de délivrance</a></li> <li>● <a href="#">C_RANK-Numéro de suite chronologique du jour de prestation</a></li> </ul>
<b>Variable(s) équivalente(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <a href="#">SS00125-Date de délivrance</a></li> </ul>
<b>Mots clés</b>	<a href="#">Prestations de soins de santé, Médicaments et matériel médical</a>

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)